L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 NOVEMBRE 1864. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS ; SAMEDI MATIN, 19 NOVEMBRE.

☞ Voir la page anglaise pour les annonces de steamboats, navires et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par E. M. Jacobs, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des terrains améliorés et de prix, situés dans le Troisième District. Voir l'annonce pour les désignations.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des propriétés dans le Quatrième District, et dans la paroisse de Jefferson, des réclamations, jugements, argenterie, &c—En plus, dans la maison rue de la Douane, entre Royale et Bourbon—Meubles et effets.

Par J. B. Crozat, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Des propriétés de valeur dans le Premier District, provenant de la succession de veuve R. Davis—Aussi, le contenu d'un café et restaurant situé encoignure Franklin et Douane.

Par D. E. Morphy, encoignure Vieille Levée et Bienville, à 11 heures—Fromage, moutarde, pipes, poudre lavoir, &c—Et à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec améliorations face à la rue Julie, de la succession Euphrasie Dupremont.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Chaussures.

Par F. Fernandez, à sa salle d'encan—Linge fait, marchandises sèches et chaussures.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Passe Sud-Ouest, 18, 5 heures P. M.

Le steamer *Evening Star*, parti de New-York le 12, a passé la barre à 4 heures P. M. *L'Opérateur.*

L'*Evening Star* a dû arriver à son wharf ce matin à 2 heures. Ayant reçu déjà par la voie de l'Ouest les nouvelles les plus importantes du Nord jusqu'au 12 inclusivement, nous ne jugeons pas à propos de retarder la publication de notre feuille pour insérer des détails qui, d'ailleurs, trouveront leur place dans notre édition du soir.

Nouvelles du Nord

D'UN JOUR PLUS RECENTES.

Majorité de 8,000 voix pour Lincoln dans l'Etat de New-York—La Californie, l'Orégon et le Nevada pour Lincoln—Marches et contre-marches dans la Shenandoah—Sherman en route pour l'Atlantique—Hood marchant sur Chattanooga—Marchés de New York.

[Dépêche adressée au *Times*]

Morganza, 18 novembre, 9 h. a. m—Le steamer *Ida Handy* a passé ce matin. Il apporte des journaux de St-Louis du 12 et de Caire du 13.

Nashville, 10 novembre—Le général Gillum a complètement battu l'ennemi dans l'Est Tennessee, et l'a repoussé en désordre jusqu'à 44 milles. Son avant garde est à 90 milles de Knoxville. Les rebelles sont à Bristol où ils sont renforcés par la milice virginienne.

Les rapports sur la destruction des magasins du gouvernement à Johnsonville sont très exagérés. On n'a pas d'appréhensions sur la sûreté de cette place. La destruction sur la rivière a été complète et entraîne de grandes pertes.

Nos communications par chemin de fer et par télégraphe sont assurées.

Les autorités connaissent exactement les mouvements de Hood. Les mouvements fédéraux seront connus en temps opportun et [illegible] le pays.

New York, 11 novembre—Le *Commercial* dit que les retours des comtés de cet Etat, presque tous officiels, indiquent une majorité de 8500 voix pour Lincoln et de 9000 voix pour Fenton.

Une dépêche de Washington dit que Sherman est parti pour une dangereuse expédition et qu'on [illegible] l'Atlantique. Il a une force considérable bien approvisionnée.

La dépêche adressée de l'armée de la rivière James au *Herald* dit que l'on croyait généralement dans ce quartier que Lee ordonnerait une attaque le jour de l'élection, dans la pensée que nos lignes seraient affaiblies et qu'il pourrait y pénétrer. La journée a été, au contraire, très calme.

New-York, 12 novembre—Nous apprenons de Little Rock que le capitaine White, de l'armée de Steele, a capturé le 12, après quatre heures de combat, tout un train rebelle de 35 wagons, 200 chevaux et 11,000 dollars, et a dispersé l'escorte dans les montagnes. Cette force avait été probablement envoyée en avant par Price.

New-York, 12 novembre—Un correspondant écrit de Washington qu'on a appris que les rebelles ayant été renforcés dans la Shenandoah, essaient de tourner la position de Sheridan, afin de menacer la Pennsylvanie et le Maryland d'une autre invasion. Sheridan est prêt à les recevoir; il a donné récemment à ses troupes l'ordre de se mettre en marche.

Les dépêches disent que les rebelles étaient, il y a quelques jours, en force à Staunton et que leur intention était de marcher immédiatement contre nos lignes.

Quarante guérillas de Mosby, déguisés en fédéraux, ont attaqué hier matin, près de Charlestown, un petit train de l'armée de Sheridan, gardé par un sergent et 10 hommes, 3 de ces derniers se sont échappés.

Cincinnati, 12 nov—La dépêche de Nashville à la Gazette dément le bruit de l'évacuation et de l'incendie d'Atlanta, et de la destruction du chemin de fer de Chattanooga.

Washington, 12 nov—Une personne arrivée hier de la Shenandoah dit que la plus grande partie de l'armée de Sheridan est dans le voisinage de Winchester, pendant que Ewing est à New Market, recevant des renforts. Il n'y a pas eu récemment de mouvements actifs.

New York 12 novembre—Le Richmond *Sentinel* de mercredi dernier dit qu'une flotte nombreuse de steamers cuirassés est dans la rivière James au-dessous de Dutch Gap. Il dit aussi que les soldats fédéraux se préparent pas encore leur quartiers d'hiver, et que l'on croit que Grant a le projet de faire un mouvement contre Wilmington par le chemin de Weldon, et qu'il envoie déjà des troupes à Weldon.

New York 12 novembre—Les derniers journaux de Richmond contiennent le compte-rendu des séances du Congrès rebelle. Le comité judiciaire a été chargé d'examiner s'il y avait lieu de requérir les citoyens qui sont exempts du service public, de revenir pour aider à la défense du pays, dans la partie de leurs droits après la guerre, ou leurs une juste équivalente.

M. Foote, du Missouri, a parlé en faveur d'une résolution qui déclare qu'il est inopportun d'armer à présent les esclaves. Il a dit que dans le cas où il n'y aurait plus assez de blancs, il serait alors en faveur d'armer les nègres et d'en faire des soldats.

Les journaux de la Caroline du Nord disent que Washington, dans cet Etat, a été évacué par les troupes rebelles.

Washington, 12 nov—Il est officiellement annoncé que les besoins de notre armée requièrent que tous les congés de nos officiers et de nos hommes enrôlés expirent le 14 du courant.

Il est enjoint aux maréchaux prévôts de faire retourner ces officiers et ces soldats à leurs commandements respectifs.

Baltimore, 12 nov—Des dépêches datées du 2, de l'île Roanoke, donnent les détails suivants sur la capture de Plymouth, par notre marine, après que l'*Albermarle* eut été détruit par le brave lieutenant Cushing. Cet officier a fait beaucoup et sauvé quantité de Caroliniens loyaux livrés à la détresse et à la famine.

Nous avons capturé 40 pièces de lourd calibre et 11 pièces d'artillerie légère, avec une grande quantité de petites armes.

La route qui est en arrière de Plymouth, aussi loin que nous l'avons parcourue, est semée de mousquets, de havresacs, etc.... ce qui montre que les rebelles s'étaient mis dans une fuite complète.

La garnison n'avait pas assez de provisions pour 24 heures. Pendant l'engagement, une des poudrières de l'ennemi a fait explosion et la ville a pris feu. Toutes les maisons de la rue Water ont été détruites.

La ville est maintenant gardée par nos canonnières et une petite force de terre commandée par le colonel Wadrop.

Sept des hommes qui accompagnaient le lieutenant Cushing, sont prisonniers avec le payeur Swan, qui a été blessé à l'épaule. Le contre-maître Williams a été tué.

New York, 12—Une dépêche spéciale dit que le département du trésor payera par anticipation les intérêts de janvier sur les bons du gouvernement.

Les autorités rebelles ont dû faire des propositions à notre gouvernement pour acheter dans les villes du Nord des couvertures pour leurs prisonniers. Ils paieront avec du coton. La question est soumise à l'examen.

Augusta, Maine, 12 novembre — 225 districts donnent à Lincoln 47,423 voix et à McClellan 30,207. Le reste de l'Etat ne changera pas beaucoup cette majorité. Les 3000 votes qu'on attend encore sont également divisés.

La majorité de Lincoln sera de 18 000, chiffre auquel il faut ajouter 5000 ou 7000 votes militaires.

New York, 12 novembre—Un correspondant du *Commercial* lui écrit de Washington que Sheridan a arrêté les mouvements d'Early sur notre flanc. Il a repoussé ses forces et empêché leur marche projetée sur le chemin de fer de Baltimore et de l'Ohio. Les détails seront donnés aussitôt que possible.

St Louis, 12 novembre—Des dépêches ont été reçues de la côte du Pacifique sous la date du 9. Les journaux de St Joseph disent que les feuilles de San Francisco donnent à Lincoln une majorité de 5000 voix. On estime que l'Etat de la Californie lui donnera une majorité totale de 25 000 voix.

Le Nevada et l'Orégon sont tous deux pour Lincoln, dit-on, à une majorité de 2000 voix.

New York, 12 novembre. Une conspiration pour ouvrir la prison de Brooklyn à tous les prisonniers a été découverte. On devait mettre à mort tous ceux qui s'opposeraient à l'exécution du plan. Les meneurs sont Yates et Kynney.

Le correspondant du *Post* lui écrit de Washington que les journaux de Richmond de jeudi se livrent à une vive discussion sur la réélection du président Lincoln.

On dit que Hood marche sur Chattanooga et les rebelles croient que Grant se prépare à une autre bataille.

Les journaux rebelles blament presque à l'unanimité l'armement des nègres.

Quartier-général de l'armée du Potomac, 11 nov.—Mercredi soir vers 7 heures, une force de l'ennemi fut découverte se concentrant sur le front de nos lignes près du fort Stedman. Le feu du fort fut dirigé contre elle ce qui l'obligea à rentrer dans ses travaux.

Les batteries rebelles répondirent vivement sur un moment, mais elles furent bientôt réduites au silence par nos bombes et nos mortiers [illegible]

Ce matin tout est tranquille.

Les commissaires et agents de Philadelphie arrêtés comme prévenus d'avoir émis des bulletins incorrectement imprimés, ont été envoyés à Washington où ils seront interrogés par le secrétaire de la guerre. Ils sont partis ce matin.

Marché de New York.

New York, 12 novembre—Le coton est calme à 140 et 142. L'or est à 240 à 243.

Représentation lyrique

à bord de l'*Amphion*.

ORPHÉE AUX ENFERS.

Le culte de la muse par excellence, de celle qui a donné son nom à la musique, paraît chose toute naturelle à bord d'un bâtiment qui s'appelle l'*Amphion*. Or, jeudi soir 17 novembre, il y avait grande solennité et grande foule à bord du navire de guerre français, mais ce n'était pas les hôtes sauvages des bois que la lyre d'Amphion avait attirés par ses accents magiques, c'était, au contraire, une société fort civilisée de dames, de demoiselles et de messieurs, qui séduits par l'attrait de cette représentation lyrique, s'étaient empressés de répondre aux aimables invitations du commandant De Varenne et de ses officiers.

Une salle de spectacle, organisée avec beaucoup d'art et ornée avec goût, avait été établie au milieu du pont sous une vaste tente, et deux cents invités se trouvaient rangés vers sept heures et demie devant le rideau du "théâtre des folies amphioniaises" attendant impatiemment les trois coups de rigueur qui devaient donner le signal de commencer. La pièce annoncée était "Orphée aux enfers", opérette bouffe en deux actes et quatre tableaux, musique de J. Offenbach, et les artistes chargés de représenter les Dieux de l'Olympe, Orphée et sa volage Eurydice, n'étaient autres que douze braves matelots de l'*Amphion*. L'orchestre se composait d'un piano, tenu par un habile artiste de cette ville.

Sans rien ôter au mérite de l'œuvre, nous pouvons dire que la troupe a obtenu un succès qui a dépassé toutes nos espérances, et qu'elle n'a pas tardé à exciter les applaudissements enthousiastes de l'auditoire par la verve et l'entrain qui ont été déployés sur toute la ligne. L'Hôte-Jupiter, avec sa voix de basse-tonnante, Gendra-Orphée, avec ses accents mélo-dramatico-lyriques, Couder-Pluton avec son jeu animé, Benard, qui a paru sous les traits divers de Neptune et d'Eurydice, et Melon-John Styx, avec ses couplets du roi de Béotie, ont principalement contribué au succès en jouant triomphalement les premiers rôles; ils ont été bien secondés par Joubert, Meurs, Chautard, Bougran, Gentil, Merrien et Lefour, sous les traits de l'Opinion publique, de Mercure, de Mars, et des déesses Junon, Diane, Vénus et Minerve.

Les chœurs ont marché avec un ensemble satisfaisant et plusieurs ont été *bissés*. Enfin, preuve décisive de la satisfaction générale, tous les artistes ont été rappelés. Les décors et la mise en scène méritent un mot d'éloge; rien n'y manquait, pas même les feux de Bengale, tout à fait de circonstance dans le royaume de Pluton. Orphée retrouve son Eurydice, comme dans la mythologie, à laquelle Jupin donne cependant un léger accroc par la façon inédite dont il fait retourner Orphée, et enlève ensuite Eurydice à Pluton qui la réclame, en faisant un jeau à Bacchus du couple amoureux.

Pendant les entractes et après la représentation, le commandant De Varenne et les autres officiers de l'*Amphion* ont fait les honneurs du bord avec cette urbanité et cette courtoisie parfaite qui caractérisent les officiers de la marine française. Quelques danses improvisées dans la salle de spectacle, métamorphosée instantanément en salle de bal, ont terminé cette charmante petite fête, et ce n'est qu'à une heure du matin que la plupart des invités sont parvenus à s'arracher aux séductions des aimables amphioniens. Ils ont pris congé de leurs hôtes en emportant les souvenirs les plus agréables de la soirée qu'ils ont passée le 17 novembre sous les plis du drapeau aimé de la France.

LEGISLATURE.

18 novembre.

Sénat—M. O'Connell donne avis qu'il présentera un bill pour réviser la charte de ville de Baton Rouge.

Le bill de police est rejeté à sa troisième lecture.

Un bill pour la pose de conduite d'eau sur la ligne de la Levée dans le 1er et le 2e District est référé à un comité spécial composé de MM. Hills, Montamat et Purcell.

Un bill pour rendre valides les mariages entre les oncles et les nièces et les tantes et les neveux est, à sa seconde lecture, déposé sur la table.

Est déposé également le bill qui prohibait l'exécution des travaux publics de la ville par contrats.

Un bill relatif à la réorganisation du bureau de poste à Alger est référé au comité des relations fédérales.

Le bill de la Chambre qui pourvoit à un asyle pour les veuves et pour les enfants des personnes mortes est référé au comité sur les institutions de charité.

Le bill de la Chambre pourvoyant aux voies et moyens de faire marcher le gouvernement d'Etat est lu pour la première fois et déposé sujet à appel.

Le bill pour organiser la Cour Suprême subit sa troisième lecture et est adopté avec son titre.

Chambre—Est adoptée une résolution enjoignant aux secrétaires des comités d'écrire toutes les notices au lieu de les faire imprimer.

Est adopté le rapport du comité sur les institutions de charité, qui concluait au rejet de la pétition faite dans le but d'obtenir une allocation de $3000 pour achever la construction d'une église près de la place de l'Annonciation.

Un bill autorisant le trésorier d'Etat à transférer $100 000 du fonds des améliorations de l'intérieur comme un prêt au trésorier d'Etat est lu pour la seconde fois et envoyé au copiste.

CHRONIQUE LOCALE.

Le poids du pain—Le prix de la farine étant de treize piastres le baril, les boulangers devront donner, à partir de dimanche prochain, 20 novembre:

36 onces de pain	pour	20	cents,
18	"	10	"
9	"	5	"

L'ordre émane de la Mairie et porte la date du 18 novembre.

Première Cour de District—Le jury a déclaré coupables Wm Johnson, jeune homme de couleur, et Geo. McDowell qu'une dame accusait du vol d'un portefeuille contenant de l'argent, d'une bague de soixante-quinze piastres et d'une quantité de linge de corps.

Wm Poole et K. Mahoney alias Sweeney ont été reconnus coupables d'avoir enlevé, du magasin de M. Adler, Passage de la Bourse, deux lorgnettes, deux paires de lunettes, un pistolet, deux montres et des objets plaqués d'une valeur de cinquante piastres. Ils avaient été dans le magasin à différentes reprises et avaient les objets au moment de l'arrestation.

Isaac White, homme de couleur, accusé d'être entré dans la chambre de Pat. Haggerty, au coin des rues Camp et Thalie, et d'en avoir enlevé une montre et une chaîne en or évaluées à cent piastres, a été déclaré coupable.

Le jury a déclaré Henry Geffner coupable d'avoir volé, au préjudice de MM. Weed, Withers & Co, huit sacs de coton évalués à trois cents piastres.

Cour Prévotale—Aucune affaire n'a été appelée hier devant le Prévôt.

Grand Jury—Le Grand Jury a trouvé lieu à poursuivre Mich Gleason, accusé de meurtre.

Il n'a pas trouvé lieu à poursuivre Nicholas Flanagan, accusé de viol.

Devant la Première Cour—Wm Apkin, charretier, ayant par négligence renversé le fils de M. E. Wesler, dans la rue Tchoupitoulas, le recorder l'a envoyé devant la Première Cour de District.

—W. Hennessey, demeurant dans la rue Tchoupitoulas, a été envoyé devant le même tribunal. On l'accuse d'avoir eu connaissance du vol de la malle de Mme Spellman, malle que Mme Hennessey avait avec quelques-unes des articles, et M Hennessey offrit de tout dévoiler, il y a quelque temps, moyennant un billet de mille piastres.

Apoplexie—Marie Edwards, âgée de 24 ans, est morte d'apoplexie, hier matin, au coin des rues Penn et Perdido.

☞ Habillements confectionnés—La maison L. W. Lyons, encoignure St Charles et Commune, soutient sa vieille réputation en offrant à des prix raisonnables un fonds nouveau et bien assorti de chemises, articles de toilette, et vêtements confectionnés pour messieurs, jeunes garçons et enfants.

ÉDITION D'HIER SOIR

Nouvelles additionnelles du Nord

PAR L'OUEST,

Opérations sur la rivière Tennessee.

[Correspondance du Missouri *Republican*.]

Cairo, 8 novembre—Les dernières nouvelles de Johnsonville ou des environs ont été reçues aujourd'hui par l'arrivée de la canonnière No 15, qui était partie de Greenbottom Bar, à 6 milles au-dessous de Johnsonville, hier à 3 heures de l'après-midi.

Alors, les canonnières Nos 17, 18, 31, 33, 34 et 35 étaient mouillées au pied de Greenbottom Bar, sans pouvoir aller plus loin, à cause d'une forte batterie que les rebelles ont montée sur le côté ouest de la rivière et qui domine complètement le chenal.

Le chenal en cet endroit rase le bord et est si étroit qu'une seule canonnière peut y entrer à la fois et que par la configuration du terrain elle ne peut attaquer la batterie que lorsqu'elle est arrivée directement en face et à une demi portée de pistolet.

La batterie rebelle consiste en quatre canons rayés de 20 et trois obusiers de 12, fortement postés derrière des terrassements très résistantes. La batterie est appuyée par une grande force d'infanterie, qui interdit toute idée de faire débarquer avec succès des troupes d'attaque.

Les rebelles ont aussi une formidable batterie en face de Johnsonville, commandant complètement la rivière, et une autre batterie à quelque trois milles, au-dessous; mais jusqu'à présent on ignore si quelque portion de leurs forces a passé de l'autre côté de la rivière.

Cet arrivage confirme la reprise du transport *Venus*, par le capitaine King, jeudi dernier; et aussi la destruction de l'*Undine*, du *Key West*, *Tawah* et *Elfin* et la destruction de 3 transports dont le nom n'est pas connu.

Ces canonnières et les transports ont été détruits par nous pour empêcher qu'ils ne tombassent entre les mains des rebelles.

Le transport *Venus* avait été converti par Forrest en canonnière avec une bordure de balles de coton et portait 4 beaux Parrott rayés de 30 que le capitaine King avait fait transporter au fort avant de brûler le bateau.

Les rebelles n'ont à présent aucun steamer, et l'on ne pense pas qu'ils aient beaucoup de moyens pour traverser la rivière du côté de Johnsonville.

Le capitaine King commande l'artillerie du fort, qui est servie par les canonniers de la flotte détruite.

Quand le capitaine King reprit la Venus, il prit aussi 300 charges de munitions pour les canons de 30; acquisition très importante pour la défense du fort.

Il n'y a maintenant ni canonnières ni transports au dessus de Greenbottom Bar, mais on croit que le fort peut aisément soutenir toute attaque que Forrest pourrait faire.

La situation des choses entraîne nécessairement la destruction d'une grande quantité d'articles d'approvisionnement, mais je pense qu'on ne doit avoir aucune crainte pour la sûreté de la garnison.

Plans de Beauregard.

[Du *Memphis Bulletin* du 13]

Des personnes venant du Sud rapportent que Beauregard, qui commande maintenant l'armée de Hood, a réussi finalement à traverser le Tennessee, avec une armée estimée à 40,000 hommes. On dit que Beauregard formera le plus tôt possible, une jonction avec les forces de Forrest, et que les deux armées réunies se porteront rapidement vers le Nord pour faire un mouvement agressif. Cincinnati, Louisville et même Memphis sont leur destination probable. Il y a parmi nous des partisans des rebelles qui prétendent avoir des avis authentiques suivant lesquels toute l'armée rebelle sera dans notre voisinage avant 20 jours. Tout cela, naturellement, est de la spéculation. Personne ne connaît les intentions des commandants rebelles, mais nous présumons que le général Thomas est bien informé sur leurs mouvements et fera en sorte qu'ils n'obtiennent aucun avantage décisif dans le Tennessee ou ailleurs.

Dans l'intervalle, le rusé Sherman tirera grand avantage de ce singulier mouvement de l'ennemi. Par le marche de Beauregard dans le Tennessee, tout le Sud est placé à la merci de Sherman et nous serons fort surpris s'il ne profite pas de l'occasion.

GRANDE TEMPETE DANS L'ILLINOIS.

Destruction de propriétés et de vies—Deux villes renversées—Six personnes tuées et nombre d'habitants blessés—Dispersion de greenbacks, etc.

(St. Louis *Républican* du 11)

Chester, comté de Randolphe, Ill., 9 novembre 1864—Ce matin, vers deux heures, nous avons été visités par la plus horrible tempête qui ait jamais sévi dans ce pays. La petite ville de Menard, à un mille au-dessous d'ici, n'est qu'une masse de ruines. Dix ou quinze maisons et une église ont été balayées de la surface du sol. On ne peut donner maintenant une estimation précise des pertes, mais on ne suppose pas qu'elles puissent être au dessous de 50,000 ou 60,000 piastres, pour la ville de Menard seulement. A 7 milles d'ici un autre petit village appelé Randolph, dans ce comté, a subi le même sort que Menard. La place est entièrement détruite. A Menard, quatre personnes ont été tuées: C. J. Harkin, une petite fille demeurant avec M. Harkin, le colonel Gabriel Jones, et un individu dont le nom est inconnu. Mme Emerson sera morte avant que ces lignes vous soient parvenues. Deux personnes ont été tuées à Randolph, autant que je sache. Sept ou huit autres personnes ont été grièvement atteintes.

Le capitaine Williams, de Menard, a perdu de $1,000 à $1,200 en greenbacks, emportés par la tempête.

Le ferry à vapeur a été aussi détruit. Toutes les œuvres supérieures, avec les bouilloires, etc.... ont été emportées à un mille de distance sur les collines. Le coup de vent a duré environ 10 minutes. Il est impossible de donner des détails maintenant. J'ai écrit ces lignes à la hâte; je vous enverrai d'autres renseignements demain.

Nous ne savons rien de définitif en ce qui concerne le vote de notre comté; l'on pense cependant que Randolph donnera une majorité de 250 à 300 au petit Mac.

Le prétendu corsaire canadien.

Amherst, Ouest-Canada, 10 novembre.—Le steamer *Georgian* est arrivé hier. Le collecteur de la douane y a fait une perquisition, mais n'a rien trouvé de suspect. Il l'a retenu jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres du gouvernement. Le propriétaire est très mécontent et menace de réclamer une indemnité.

Québec, 10 nov.—Des hommes éminents des Etats du Nord sont ici et recommandent au gouvernement canadien de coopérer énergiquement avec les autorités fédérales pour préserver la paix sur la frontière. Le gouvernement du Canada a pris des mesures efficaces.

Montréal, 9 novembre—L'examen des témoins dans l'affaire St-Albans avance lentement. On dit qu'il ne peut être fait d'appel aux cours anglaises, un acte du parlement anglais s'y oppose.

Nouvelles du Sud.

New-York, 10 novembre—Le *Sentinel*, de Richmond, demande une sage politique dans l'administration du système des chemins de fer; il recommande la construction d'une ligne de Danville à Greensboro; il demande aussi un chemin direct de Richmond à Lynchburg.

L'*Enquirer* du 7 publie une liste des membres du présent congrès rebelle. Le Missouri et le Kentucky sont représentés dans les deux chambres, ainsi que l'Arizona, et les Indiens Cherokees, Chactaw et Creek.

Nouvelles du Trans-Mississippi.

Le Houston *Telegraph* du 15 reçu par le *Pacayuna* contient ce qui suit:

Une dépêche du 7 octobre dit que des avis de Little Rock indiquent que Steele avait 8000 hommes et se préparait à une grande expédition.

Camden 8 octobre—Le bruit ayant circulé au Texas que l'ennemi s'avance de la rivière Arkansas et que notre armée retraite, je prends la liberté de le démentir. L'ennemi n'a pas avancé et notre armée garde sa position sur toute sa ligne depuis—jusqu'à—.

[illegible] H. P.

Camden 30 novembre—Seize cents cavaliers fédéraux sont venus jusqu'à dix milles de Monticello le 5, puis ont retraité. On suppose que c'était une feinte pour détourner l'attention. Des éclaireurs rapportent qu'une force considérable d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, sous Steele, a descendu la rivière Arkansas dans la direction de Pine Bluff.

Camden 10 novembre—Le colonel A. J. McNeil de la brigade louisianaise de Harrison, dit que l'ennemi fort de 1200 hommes, l'a attaqué hier le 9 sur la rive ouest de la Saline à Mount Elba, et qu'après un vif engagement il l'a repoussé, en lui tuant 6 hommes et en en blessant plusieurs. Les éclaireurs ont attaqué l'ennemi par derrière, et celui ci a retraité de six milles et est parti ce matin pour Pine Bluff. L'ennemi avait arboré le pavillon noir. C'est la seconde fois qu'il viole les règles de la guerre ici et en Louisiane.

La capture du Florida.

La capture du steamer de guerre confédéré *Florida* par la corvette des Etats-Unis *Wachusett*, dans le port de San Salvador, au Brésil, sous les canons d'un fort brésilien et en présence de navires de guerre de cette nation, était de nature à causer une vive émotion, même au milieu de la lutte présidentielle. Aussi cet événement fait-il déjà l'objet des commentaires de la presse américaine. La violation du droit des gens commise par le croiseur fédéral est tellement palpable que le *Times* de New-York n'hésite pas à blâmer la conduite du capitaine Collins. Le *Herald*, au contraire, trouve des raisons pour la justifier. Nous ne connaissons pas encore, mais un journal de notre ville, l'*Era*, sans essayer de discuter la question de droit, approuve le fait lui-même dans les termes suivants:

Le port est défendu par plusieurs forts et il paraît qu'on d'eux a ouvert le feu sur le *Wachusett* quand il est sorti avec sa prise le *Florida*. Et ce n'a pas été la seule démonstration hostile de la part des autorités brésiliennes, car il paraît que deux navires de guerre brésiliens ont donné la chasse mais ont été distancés. Il est heureux qu'ils l'aient été, car il est probable que la question de droit des gens qui surgira sans aucun doute sûr été compliquée et envenimée si un conflit eût eu lieu entre notre bâtiment de guerre et ceux de l'empire du Brésil. Nous présumons, d'après la conduite hardie du capitaine Collins, que c'est un de ces yankees déterminés et un peu aventureux qui n'en font qu'à leur guise; et après avoir osé braver le grand empire de l'Amérique du Sud au point d'enlever ce pirate du milieu de sa flotte, et de passer sous les canons tonnant du fort St-Marcelles, il est probable que si les navires de guerre de Sa Majesté eussent essayé de reprendre la prise, il leur eût donné une dose de la poudre yankee, et une expérience pratique des derniers perfectionnements apportés à l'artillerie yankee.

Que cet acte soit justifié ou non par les lois des nations, nous présumons que quiconque se sympathise pas avec Jeff. Davis, est très content qu'il ait été commis, sans même en excepter M. Seward, qui aura maintenant une occasion de se distinguer aussi belle que celle que lui avait fournie le capitaine Wilkes en enlevant Mason et Slidell. Quant au capitaine Collins, il sera évidemment le lion du jour, et deviendra extrêmement populaire, que le gouvernement désavoue sa conduite et le casse, ou qu'il lui donne de l'avancement et une médaille. Il a accompli une de ces actions hardies qui peuvent ne pas être justifiées par les lois, mais qui partent d'une impulsion noble et généreuse, et font déplaire les règles et les convenances et marcher droit à un but patriotique. Il est certain que les déprédations du *Florida* ont été arrêtées et nous en sommes content. Nous voudrions voir le même plan suivi dans les ports de toutes les nations, où un de ces bâtiments pirates trouve un refuge, sans même en excepter les ports de vieux John Bull lui-même, et nous espérons que le jour n'est pas éloigné où nous pourrons notifier au monde entier notre intention de faire exactement cette chose.

Colonisation de l'Espagne—On lit dans un journal:

La *Correspondencia* de Madrid dément la nouvelle donnée par quelques feuilles relativement au projet qu'aurait l'ex-roi de Naples de venir à Séville. La même feuille nie l'existence de pourparlers entre Rome, Madrid et Vienne au sujet du traité franco-italien. D'autre part elle assure que le projet d'immigration d'un million d'Irlandais en Espagne, dans le but d'y coloniser, à chaque jour plus de chances de succès.

LA CULTURE DU COTON.

(*Extrait du Constitutionnel*)

S'il est un symptôme [illegible]

interrompit d'une manière presque absolue les envois en Europe, il sembla que l'industrie cotonnière était perdue; Liverpool et le Lancashire éprouvèrent un instant le frisson de la mort. Comment, se disait-on, suppléer aux vastes récoltes de la Géorgie et de la Louisiane qui, à elles seules, satisfaisaient pour les cinq dixièmes aux besoins de la Grande-Bretagne? S'il était naturel de tourner les regards vers les pays qui, comme l'Inde, la Turquie et l'Egypte, prenaient déjà une part quelconque à l'approvisionnement des manufactures européennes, il était également invraisemblable que ces pays employassent moins de dix ans, moins d'un quart de siècle peut-être, à développer leurs plantations dans des proportions assez vastes pour combler les vides laissés sur le marché par le déficit américain.

L'invraisemblable cependant s'est réalisé: pendant que la guerre civile frappait de stérilité les rives du Mississippi, d'autres parties du monde, soudainement vivifiées par les miracles de l'intelligence et du crédit, se couvraient à vue d'œil d'abondantes cultures, déjà suffisantes pour rassurer l'industrie européenne sur son avenir.

Maîtres absolus de l'empire des Indes, les Anglais, excités par l'aiguillon de la nécessité, y ont fait de grandes choses; mais nulle part, sans doute, le progrès des cultures n'a été aussi rapide, aussi extraordinaire qu'en Egypte; la création d'une grande production cotonnière aux bords du Nil, est un fait économique dont on ne saurait trop signaler l'importance pour les puissances méditerranéennes et pour la France en particulier.

Il y a très peu d'années, l'Egypte ne fournissait aux manufactures européennes qu'une faible quantité de cotons, à peine relevée distinctement dans les états de douanes. Or, voici, d'après les documents officiels, les quantités qu'elle a importées en France et en Angleterre pendant les huit premiers mois de l'année courante:

	kilogrammes.	valeur en francs.
Angleterre	42,934,234	254,822,625 fr.
France	10,075,724	46,852,117
	53,009,958	301,674,742

Ces chiffres, applicables aux huit premiers mois, correspondraient, pour l'année entière, à une exportation de 80 millions de kilogrammes, pour une valeur de 452 millions de francs. C'est donc sans exagération aucune qu'on a pu évaluer à 500 millions de francs la récolte du coton en Egypte pour l'année 1864.

L'effet inévitable de la création d'une telle richesse agricole dans cette contrée a été de diriger vers elle un mouvement proportionné de numéraire, dont voici le relevé, également d'après les états officiels pour les huit premiers mois.

Exportation d'or de France en Egypte	38,455 900
d'Angleterre	38,049,336
Exportation d'argent d'Angleterre en Egypte	112 813,175
Ensemble fr.	190,318,400

Comme il arrive toujours en de semblables comparaisons, le chiffre des mêmes taux exportés est beaucoup plus faible que la balance cherchée; mais ici la différence se comprend d'autant mieux que, pendant les huit premiers mois de 1863, les états du *board of trade* avaient accusé une exportation d'or et d'argent de 161 millions de francs d'Angleterre en Egypte, pour une importation de coton qui ne dépassait pas à ce moment 136 millions de francs. On peut conclure de là que la spéculation avait dû faire des avances aux producteurs égyptiens ou tout au moins aux intermédiaires chargés de l'approvisionnement.

Du reste, en citant les chiffres du mouvement métallique, nous n'avons voulu que donner une idée de l'élan imprimé à la richesse intérieure de l'Egypte par la production du coton.

Il a suffi de trois années à une population de 3,350,000 habitans pour arriver à une production annuelle de 80 millions de kilogrammes, supérieure d'un cinquième à l'ancienne production de l'Inde anglaise, et presque égale aux quantités que fournissaient en 1856 à l'Angleterre les Indes et le Brésil réunis.

Un résultat aussi prompt et aussi large ne s'expliquerait pas seulement par la fertilité du sol et par son aptitude spéciale à ce genre de culture; il faut l'attribuer principalement à une énergique et sage initiative de la part du gouvernement égyptien, nous dirons qu'aux vues libérales personnellement dues au vice roi actuel, qui, en affranchissant les fellahs, a pour ainsi dire décuplé les forces productives de l'Egypte. Un autre acte de S. A. Ismail Pacha a dû jouer un grand rôle dans le rapide développement de la culture cotonnière, nous voulons parler de la suppression des obstacles légaux qui s'opposaient à la possession et à l'exploitation des propriétés immobilières par les étrangers.

Nous sommes et accoutumés, dans l'Occident de l'Europe, aux bienfaits incessants de la liberté des personnes et des transactions, qu'à peine y prenons nous garde; mais en Orient, au contraire, il faut des esprits supérieurs et assez éclairés et assez courageux pour les avoir appliquées et fait prévaloir dans les débats d'un régne qui ne compte pas encore deux années accomplies.

La grande propriété subsiste en Egypte, et il est bon qu'elle y soit maintenue pour donner l'exemple des vrais progrès agricoles; mais, dès aujourd'hui, la propriété rurale y est si fortement constituée qu'on n'évalue pas à moins de sept huitièmes la part revenant aux fellahs dans la production du coton.

Cette culture a étendu sans aucun doute, car la richesse qu'elle procure est un irrésistible encouragement. Le commerce maritime de la France doit y trouver le plus précieux des éléments de fret, et tout indique que, dans un avenir peu éloigné, surtout lorsque le canal de Suez sera ouvert à la grande navigation et par conséquent aux produits de l'Inde anglaise, le port de Marseille, point d'arrivée naturel des cotons de l'Inde et de l'Egypte, deviendra, pour ce textile, le Liverpool des pays méditerranéens.

FEUILLETON.

LES MILLIONS

DU

COUSIN GASPARD,

Scènes du cap de Bonne-Espérance.

PAR ALFRED DE BREHAT.

Suite.

Valentin regarda sir Richard pour voir si ce dernier ne se moquait pas de lui, mais il n'y avait pas à se méprendre à la franche expression de la physionomie du jeune Anglais. Il était évident que Richard racontait son histoire avec la plus grande simplicité, et sans aucun ornement.

—Alors? dit Valentin.

—Alors, Anna a bien voulu m'épouser, malgré cela, mais je ne l'aimais plus. J'adorais une autre jeune fille bien plus jolie, une cousine aussi.

—Encore! fit Valentin en riant. Et celle-ci?...

—Celle-ci m'a dit que je lui plaisais, mais qu'elle hésitait à confier son bonheur à un inconstant comme moi, à moins d'une épreuve.

—Laquelle?

—Elle exigeait que je restasse au moins deux ans sans la voir, ce que je revinsse ensuite amoureux comme j'étais avant mon départ.

—Et vous avez obéi?

—Certainement.

—Eh bien! je ne vous en fais pas mon compliment, dit Valentin.

—Hélas! reprit Richard, autre chose est de prendre une résolution et de la tenir. Vingt fois j'ai failli partir pour Londres. Trois fois même je suis allé jusqu'à Boulogne.

—Il fallait vous distraire.

—C'est ce que j'ai fait d'abord. Mais tout cela m'empêchait d'exécuter les projets d'étude que j'avais formés. Quand j'ai vu cela, j'ai pris une résolution héroïque. J'ai fait à un de mes amis un billet de cinq mille francs, que j'ai laissé protester, poursuivre, etc. Bref, depuis deux jours je suis à Clichy. Quant aux cinq mille francs du billet, ils sont déposés chez un banquier avec d'autres fonds qui m'appartiennent.

—Ah çà! reprit Valentin, c'est bien sérieux ce que vous me racontez-là?

—Certainement. Je ne me serais jamais permis.....

—Et vous prétendez encore être prosaïque? s'écria Valentin. Mais, mon cher monsieur, jamais Saint-Preux, Werther et autres chevaliers du sentiment, n'auraient fait mieux.

—Eh bien! miss Harriett ne pense pas comme vous, malheureusement.

—C'est une mauvaise affaire que d'aimer une cousine, voyez-vous, dit Valentin. J'en sais malheureusement quelque chose.

—Vous aussi?

—Mon Dieu, oui.

—Votre cousine ne veut pas non plus vous épouser?

—D'abord elle ne m'aime pas; puis elle est mariée.

—Si elle est mariée, vous ne devriez pas l'aimer.

—Vous avez raison, mais si l'on faisait et si l'on payait tout ce qu'on doit...... Clichy n'existerait plus.

—Pour en revenir à l'insulte de ce Parésot......

—Voulez-vous me permettre une question auparavant?...... Pendant que vous étiez au Cap, n'auriez-vous pas par hasard entendu parler d'un Français nommé Bartelle?

—Non.

—Il est probable de reste qu'il avait changé de nom. Puis, ce serait un hasard...... N'importe..... Tenez, Voici son signalement sur un ancien permis de chasse. Je l'avais mis justement dans ma poche ce matin pour le montrer à un capitaine du Havre, qui se trouve en ce moment à Paris.

VII.

Valentin ouvrit son portefeuille, prit le permis de chasse et lut à haute voix le signalement du capitaine:

Bartelle, Henry, né à Rouen (Seine Infér.), âgé de trente-huit ans (le permis était de 1847); taille, un mètre soixante-dix sept centimètres; cheveux, noirs; yeux, bruns; front, étroit; nez, ordinaire; bouche, grande; sourcils bruns; barbe, brune. Signe particulier: une cicatrice à la joue droite et une autre au-dessus du sourcil droit.

—Il est probable que j'ai vu ce monsieur, dit Overman, qui avait fait un geste d'attention au moment où Valentin avait parlé des cicatrices.

—Vraiment! s'écria Mazeran avec joie. A quelle époque?

—Il y a trois ans, au moment où j'arrivais au cap de Bonne Espérance, un Français dont je ne me rappelle plus le nom... Je suis bien que ce n'était pas Bartelle, cependant....... est venu chez mon beau-frère demander une autorisation en quelque chose de ce genre pour un voyage dans l'intérieur. Je me souviens qu'il se proposait de pousser beaucoup plus loin que les limites de la colonie, et qu'il paraissait entourer d'un certain mystère le but de son voyage. C'est même là ce qui attira l'attention de mon beau frère. Il dut faire prendre des informations avant de lui accorder sa demande. J'ai vu ce Français et je me souviens parfaitement d'avoir remarqué les deux cicatrices que vous venez de citer. Il me semble même me rappeler qu'il nous dit qu'elles provenaient d'une chute... faite je ne sais plus trop dans quelles circonstances, par exemple.

—Dans un incendie à la Havane.

—Je crois que vous avez raison...... Oui, il était question d'un incendie, en effet.

—Vous n'avez pas su ce qu'il était devenu?

—Non. Je suis parti moi-même pour chercher des côtés de la baie d'Algoa, et j'avoue qu'il

—Ce sera toujours une lueur d'espérance à donner à cette pauvre femme, dit Valentin; mais je cherche vainement à m'expliquer le motif de ce changement de nom, de ce voyage et du mystère dont il s'entourait. Avait-il l'air d'être dans une bonne position de fortune?

—Il faisait des préparatifs qui devaient lui coûter beaucoup d'argent et payait tout au comptant.

—C'est inexplicable. Enfin, je vais toujours transmettre ces détails à ma cousine.

—Si vous avez besoin d'autres renseignements je pourrai écrire à mon beau-frère. Il a quitté le Cap et habite maintenant près de Brighton.

—Vous me rendriez un grand service.

—J'écrirai demain.

—Merci.

—Je vous demanderai la permission de revenir à mon homme moi aussi. Il faut tâcher de savoir ce que doit ce Parésot, afin que je puisse le faire mettre en liberté.... Il me semble que vous connaissiez deux ou trois personnes ici. Peut-être pourront-elles vous donner quelques renseignements.

—Je vais m'en occuper dès ce soir. Seulement je vous avoue que l'idée d'un duel entre vous et ce Parésot me chagrine réellement. C'est un de ces spadassins que tout le monde méprise et qui ne sont pourtant pas assez déchus pour qu'on ait le droit de refuser de se battre avec eux.

—Bah! dit sir Richard, j'ai fait face à des lions sans trembler. Il faut espérer que devant cet homme je saurai soutenir aussi l'honneur de la vieille Angleterre. A propos, est-ce la première fois que vous venez à Clichy?

—Ma foi, oui.

—Alors vous ne pouvez encore être au courant des ressources de l'endroit. Voulez-vous me faire l'honneur de partager aujourd'hui mon dîner?

—Mais il me semble que vous n'êtes pas beaucoup plus ancien que moi dans ce lieu de plaisir.

—Je vous demande pardon, j'ai vingt-quatre heures d'avance sur vous.

—Allons, j'accepte. Tenez, décidément je vous soupçonne de ne pas être Anglais.

—Pourquoi cela?

—Vous avez une gaieté, une absence de roideur, de *cant*, comme on dit à Londres.... car enfin je ne vous ai même pas été présenté.

—Cela ne fait rien, du moment où nous ne sommes pas compatriotes.

—Raison de plus.

—Mais non. Les Français se font une fausse idée de la froideur britannique. En Angleterre, il est d'usage qu'on n'aborde pas quelqu'un sans lui avoir été présenté. Dans les habitudes de la vie anglaise, si quelqu'un vous parle sans avoir rempli cette formalité, vous êtes en droit de supposer que c'est un homme sans éducation, de même qu'en France vous auriez mauvaise opinion d'un Français qui rencontrerait une femme de sa société sans porter la main à son chapeau. Quand il s'agit d'un étranger, au contraire, nous ne pouvons exiger qu'il soit au courant de nos usages. L'omission d'une formalité ne donne lieu, par conséquent, ni à la même conclusion, ni au même accueil. Maintenant, je conviens que mes compatriotes sont très froids au premier abord; mais, comme l'entrée de leur maison a plus d'importance et donne plus de priviléges que chez vous, il est tout naturel qu'ils réfléchissent à deux fois avant de l'accorder.

—Alors, dit Valentin en riant, je dois vous être plus reconnaissant de votre invitation que si elle me venait d'un Français.

—Vous me mettez dans une situation difficile, répondit sir Richard sur le même ton de gaieté. Me voilà entre mon amour-propre national et ma politesse, ou, pour mieux dire, la sympathie que vous m'inspirez. Dînons d'abord, nous discuterons ensuite cette question à loisir.

Le soir, avant d'entrer dans la cellule qui lui était assignée, Valentin essaya d'obtenir quelques renseignements sur M. Théodore Parésot. Tout ce qu'il put apprendre, c'est que cet individu que tout le monde redoutait, était à Clichy depuis huit jours seulement, et que sa dette ne devait pas monter très haut.

—Je crois qu'il ne s'agit que de huit ou neuf cents francs, dit l'un des détenus, mais demain je le saurai d'une façon certaine.

Le lendemain, Valentin et sir Richard retournèrent aux informations. Voyant que M. Parésot ne paraissait pas à son heure habituelle, Valentin se décida à le faire demander, pour lui porter avec un ami le cartel de sir Richard.

A la grande surprise des deux jeunes gens, et à la fureur plus grande encore de sir Richard, on leur apprit que M. Parésot venait de quitter la prison. Un inconnu l'avait fait demander au grand matin au parloir. Après une assez longue conversation, le visiteur était reparti, probablement pour aller chez le créancier de Parésot. Une heure plus tard il était revenu avec un autre individu. On avait payé les neuf cent francs dûs par Parésot et rempli toutes les formalités nécessaires pour son élargissement. Puis le créancier ou son représentant était parti à son côté, tandis que Parésot montait en voiture avec le premier individu qui était venu le voir.

Il y avait dans cette libération singulière et dans la précipitation qu'on avait mise à hâter l'accomplissement de toutes les formalités, quelque chose qui piquait la curiosité des autres détenus. Quant au visiteur, que deux personnes avaient vu, c'était un homme de cinquante ans, d'une mauvaise figure, et ayant tout l'air d'un courrier de bas étage.

Le feu le premier moment de colère passé, sir Richard envisagea le départ de son adversaire comme une difficulté de moins pour une rencontre. Il prit aussitôt ses mesures afin de pouvoir lui même sortir de Clichy, mais, vu l'heure avancée, il lui fut impossible d'obtenir pour le jour même l'accomplissement de toutes les formalités. Il avait grande envie de faire délivrer Mazeran, mais Valentin s'y refusa. En toute autre circonstance, il aurait probablement consenti, car ce n'était qu'après tout qu'une avance de quelques jours, mais il lui répugnait de se laisser accepter un tel service de la part d'un individu qui était déjà son obligé, et auquel il aurait à servir probablement de témoin.

Tandis qu'il discutait là dessus avec sir Richard, on lui remit une lettre. Ils reconnaissaient l'écriture de son cousin Valiant, il lisait et s'empressa de faire sauter le cachet.

"Tes affaires avec ton maudit tailleur sont arrangées, lui écrivait la charmante femme. Il paraît que, comme tu le supposais, il avait cédé sa créance à un homme d'affaires. M. Valiant, mon avocat, a été chargé de négocier avec lui les intérêts de ton cousin, et il espère obtenir l'entière délégation sur l'héritage de notre cousin.

"Il s'occupe en ce moment de te faire mettre en liberté. J'ai grande envie de profiter de cette occasion pour te faire de la morale, mais, tout bien considéré, je garde mes sermons pour une autre fois. Du reste, en ces circonstances, je crois que tu n'as pas besoin de conseils.... Je te verrai demain, car plus tu tarderas et plus tu auras de remontrances à subir, à cause des intérêts..... et de l'intérêt que te portent tes amis..... ajoute à cette heure ce que tu vas dire de mes amis comme nous les appelons au moment présent. Je te permets de rire par dessus mon épaule, et si au-delà de cette dernière phrase le courrier de ma curiosité. Cela ne t'empêche pas d'être un excellent vieil ami qui t'aime beaucoup, et qui ne déteste pas trop non plus ta cousine.

"JULIETTE BARTELLE."

(*A continuer*)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 18 novembre 1864.

Nous n'avons qu'un très faible mouvement à annoncer. Les prix n'ont guère varié. Le marché monétaire est devenu plus ferme après la publication des nouvelles de New York; l'or était, à la clôture, à 243 à 250. Il est douteux que de fortes montants à la sous-trésorerie aient été vendus au dessous de 249 à 250. Le taux était, de 246 hier, à la clôture. On croyait qu'il y aurait des expéditions considérables pour New York, mais les steamers de demain, mais nous n'en avons pas encore été avisés. Le montant de l'or en barres [illegible] pour le Sowo Nado et $16,160 par le Cromwell. Les ventes d'argent d'aujourd'hui comprennent $1,000 en demi piastres américaines à 238 et $1,000 dito à 234, ce qui est une forte baisse. Les piastres mexicaines sont en tous le plus à ce de l'or.

Le change étranger a été beaucoup plus ferme. Il s'est vendu un peu de sterling à 265 les excellentes traites particulières de Matamoros et 270 à 273 celles des banquiers—transactions directes dans les deux cas. A une heure plus avancée, aucune des banques n'aurait tiré à moins de 275. Il s'est vendu peu de change sur France à 3.15 les traites particulières et 3.10 celles des banquiers. Ceux qui avaient vendu à 3 15 ont refusé de tirer davantage à moins de 3,12 1/2 et les banques à 3.17 1/2.

Le change américain a été plus abondant. Le change à vue sur New York s'est vendu à 1/4 et 1/2 de prime, le change à dix jours à 1/4, 1/2, et 1/4 d'escompte et $10,000 de change à quinze jours sur New York à 1 1/4 d'escompte, ce qui est une baisse. Les banques ont refusé leurs chèques à 1 de prime les fortes sommes et 1 1/4 à 1 1/2 les sommes plus petites. Les ventes des banques et des banquiers s'élèvent à 300,000, la plus grande partie à 1 de prime.

Il n'a rien été annoncé dans les actions ou les sociétés d'assurance. Une vente de bons consolidés de la ville a eu lieu à 130. Les demandes en faveur de chèques de fer sont à 90 à 96; on n'en demande pas.

Il s'est vendu pour $1000 de billets de la Banque de la Louisiane à 87 1/2, ce qui est une baisse. Les billets de la Banque des Marchands sont à 30 cents, ceux de la Banque de la Nile-Orléans à 45 à 47 1/2, ceux de la Banque de la Louisiane à 86 à 87 1/2 (un peu en demande) et ceux du Crescent City à 75 à 80.

Il ne s'est rien fait sur les billets de banque. Les billets de la Banque des Marchands sont cotés à 31e par piastre, les billets de la Banque de la Nile-Orléans sont à 45 à 47 1/2, ceux de la Banque de la Louisiane à 85, et du Crescent City 75. La Banque de la Nouvelle-Orléans continue à donner de vives bons d'Etat, des coupons à maturité, en échange de ces gros billets au pair, et elle est échue ces billets au $20 et au dessous avec les billets de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,

Vendredi soir, 18 novembre.

COTON—Le marché a été bien peu actif aujourd'hui, et le moins vente que nous ayons à rapporter est celle de 2 balles à [illegible]. Nous avons entendu dire qu'il s'est vendu des lots [illegible] pour le middling. Il n'y a pas eu de coton vendu à l'encan.

SUCRE ET MELASSE—Il n'est pas arrivé de sucre nouveau ce matin. Quelques petits lots, good fair, nouvelle récolte, ont été vendus au commerce, et 784 colis Havane, sous clés, et qu'on dit appartenir au gouvernement, a eu lieu [illegible]. [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—[illegible]

FRETS—Les steamships réguliers, de la malle, destination de New York, demandent 3/4 de cent par livre pour le coton et 25 cts par baril pour la farine. [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 novembre.

[illegible]

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par le mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, voir la partie anglaise.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Hotel de Ville, 18 novembre 1864.

Le moyenne du prix de la farine de boulangerie, doublée aujourd'hui par les marchands de farine de cette ville, est de $13 le baril. Conformément à la dite évaluation, le prix de la farine, pour la semaine prochaine, à partir de dimanche 20 novembre, sera comme suit:

Trente six	onces de pain	pour	20 cents
Dix-huit	"	"	10 "
Neuf	"	"	5 "

Les boulangers sont requis de n'employer que la meilleure farine du meilleur prix par baril, et l'emploi de farine avariée ou de qualité inférieure pour le pain offert en vente dans cette ville est prohibé. Les commissaires de police [illegible]

Par ordre, STEPHEN HOYT, Faisant fonctions de Maire.

D. L. Gibbens, Secrétaire. 19 nov—3

Habillements, Habillements.

Un assortiment complet et considérable de **Vêtements d'automne et d'hiver,** du dernier genre, et confectionnés avec les meilleures étoffes et de la manière la plus élégante.

—AUSSI—

Un fonds nouveau et bien assorti de **Chemises et d'articles pour toilette.** A vendre aux prix les plus réduits du marché.

N. B.—Habits faits sur commande dans le dernier genre, solidement cousus et dans le plus bref délai.

L. W. LYONS, 28, 30 et 32 rue St-Charles, encoignure de la rue Commune. 19 nov—6t

Grand magasin d'habillements d'enfants 96...... Rue St Charles...... 96

Les parens, les gardiens et autres personnes trouveront toujours un grand fonds, bien assorti de **VETEMENTS POUR ENFANTS ET JEUNES GARÇONS**, D'HABILLEMENS DE TOILETTE ET D'ECOLE, De Chemises et d'Articles à la dernière mode. A vendre à des prix raisonnables par L. W. LYONS, encoignure St Charles et Commune. 19 nov—3

AVIS.

Les réunions des Dames de la Providence auront lieu à l'avenir à l'Asile des Veuves; le premier dimanche de chaque mois, à midi. Par ordre de la Présidente. S. BLANCQ, sec. 19 nov—1f

ATTENTION.

☞ Fonds de restaurant, meubles, &c, à l'encan, par le Shérif. Aujourd'hui, à 10 heures A M, sur les lieux, le Shérif procédera à l'adjudication du fonds d'un restaurant situé rue de la Douane entre Royale et Bourbon, 2me District, ainsi que de tous les meubles et effets qui s'y trouvent.

☞ MM. Montgomery & Bros, encanteurs, vendent 79 balles de coton, aujourd'hui, au No 89 de la rue du Camp.

☞ M. D. E. Morphy, encanteur, vend aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les propriétés foncières appartenant à la succession d'Euphrasie D. Dupremont.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente que M. D. E. Morphy encanteur, fait, ce matin, à 11 heures, au No 52 de la rue Vieille Levée, coin Bienville.

On achète AU PLUS HAUT PRIX L'OR, L'ARGENT, ET Tous les Billets QUI NE PASSENT PLUS, ET LES BILLETS DÉCHIRÉS, 15 RUE ST. CHARLES 15 vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5 oct—1m

Avis aux contribuables de l'Etat,

TOUTES les personnes qui doivent des taxes à l'Etat, de la Louisiane, dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur les tableaux de 1861 1862 et 1863, sont averties que ce mois est le dernier qui leur sera accordé pour payer lesdites taxes sans de forte rais. V. GENODIAS, Percepteur des taxes d'Etat, 2me District, ville de la Nile Orléans. 11 nov—10f

Société Suisse de Bienfaisance *et d'Assistance Mutuelle.*

Assemblée extraordinaire, lundi soir 21 courant, à 7 heures du soir, au local No 81 rue Bienville. Tous les membres sont priés d'y assister attendu qu'il s'agit de traiter une question importante pour la prospérité future de la Société. 19 nov—3 Le Secrétaire.

Mme CHARLOTTE LEVY, 96 rue du Canal, entre Phillipe et Rampart.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa clientèle et aux dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle vient de rapporter, de Paris, un magnifique assortiment de Dentelles, Garnitures pour robes, Corsets, &c. Comme par le passé, tous les objets qui sortiront de cette maison seront recommandables par le bon goût et les prix modérés. Finissage bonnes ouvrières en robes trouveront de l'emploi dans cette maison. 1 nov—1m

Mme SOPHIE SEEUWS, 53...... Rue Royale...... 53

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle fera l'ouverture d'un assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, le 4 novembre, qu'elle vient de recevoir de Paris et qu'elle vendra à PLUS BAS PRIX de la place:

Un assortiment de CONFECTIONS, de drap et velours; des Robes cachemire, brodées avec palais, des Cols cachemire noir, brodés, garnis Guipure; des Rotondes garnies Chantilly; Casaques et Habits en taffetas noir; Des Vestes [illegible] depuis $6; Des Cols en applications à $6; Des Ambassadeurs [illegible]; des CHAPEAUX, modèles de Paris, depuis $12; Casquettes en castor et paille, pour jeunes filles, et un grand assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE pour dames.

S. SEEUWS, 53 Royale. 5 oct—au 30 nov

MODES. ROBES. Mme OLYMPE

A l'honneur de prévenir sa clientèle de la campagne et de la Nouvelle-Orléans, qu'elle arrive le 21 octobre et les jours suivants, le riche assortiment de MARCHANDISES qu'elle vient de choisir elle-même à Paris. Les dames trouveront dans sa maison, **154, rue du Canal,** un choix considérable des dernières nouveautés parisiennes d'automne et d'hiver—Robes de soie, moire antique, confections de soie et de velours, lingerie simple, lingerie riche, dentelles, guipures, fleurs, rubans, chapeaux de feutre, gants d'hommes et de femmes, ceintures, &c, &c. Paris, 6 sept 1864

Articles d'Escrime.

REÇU: Un grand assortiment de Fleurets, lames carrées, Sandales, Gants, &c., &c.

—Aussi—

PORTE-MONNAIES, en maroquin, en ivoire, écaille, pour dames et messieurs.

PORTE-FEUILLES français, anglais, américains, plumes en or; De de Gillotte.

PORTE-MINES en or, en argent, gutta percha, ivoire et bois.

FOURNITURE DE BUREAU et ARTICLES DE DESSIN, Agendas de poche pour 1865, pour dames et messieurs; Memorandum books; Buvards; Papeteries Porte-feuilles; Crayons de Faber; Encriers; CARTES A JOUER.

—Aussi—

Un grand assortiment de COUVERTS EN ALFENIDE VERITABLE.

☞ Il ne faut pas confondre l'ALFENIDE VERITABLE avec l'affreux métal que l'on vend ici pour de l'alfénide et qui n'est que du cuivre pur recouvert d'une photographie de l'argent qu'efface le moindre acide ou même la moindre chaleur des plats, ce qui est la cause déterminante de toutes les maladies d'estomac dont on souffre généralement.

L'alfénide véritable porte en toutes lettres le mot "Alfénide" sur chaque couvert.

Dépôt de l'Alfénide véritable, chez A. BALLU, 5, rue de Chartres. 16nov—6

AVIS.

☞ La goélette OTHELLO, partant samedi le 19 courant, pour Vera Cruz, les passagers sont priés de se trouver à bord avant 9 heures du matin. 18nov—2

AVIS.

☞ POUR TAMPICO—Les passagers de la goélette MARY CAMPBELL sont priés de se trouver à bord vendredi, le 18 novembre, avant-midi. 18nov—2

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise JOHN DOUGLASS, fine voilière, capitaine Acosta, ayant une partie de son chargement engagé, et est à bord, partira sous peu pour le susdit port. Elle débarque au mouillage au delà de la barre. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au No 3 de la rue St Louis, au premier. 18nov—[illegible]

Départ samedi, 19 novembre.

POUR ALVARADO via VERA CRUZ—La belle goëlette anglaise OTHELLO, fine voilière et de première classe, capitaine John Brennan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira positivement SAMEDI, 19 novembre.

Pour reste de fret ou passage (beaux emménagements) s'adresser à E. FERNANDEZ & Co, rue Vieille Levée No 120. 16nov—3

Avis aux Contribuables des Paroisses d'Orléans et de Jefferson.

TAXE SPECIALE DE REVENU.

Bureau du Percepteur du Revenu Intérieur des Etats-Unis. District de la Louisiane,

Nouvelle-Orléans, 9 novembre 1864.

CONFORMEMENT à une résolution conjointe du Congrès, laquelle est intitulée "Résolution conjointe imposant une taxe spéciale de revenu", et a été approuvée le 4 juillet 1864, avis est donné à toutes les personnes sujettes à payer une taxe ou un impôt sous l'empire de ladite résolution et demeurant dans le district de perception de l'Etat de la Louisiane compris dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, que le percepteur dudit district a reçu la liste de perception de l'assesseur pour lesdites paroisses, conformément à ladite résolution, que ce impôt ou taxes ainsi assessées sont dus et doivent être payées, que ledit percepteur s'occupera de la perception de ce qui a été assessé dans la Nouvelle-Orléans, à son bureau, à la DOUANE, Nile Orléans, du 19 au 26 novembre courant, que son député s'occupera de la perception de ce qui a été assessé dans la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve, à la MAISON DE COUR, à ALGER, le 25 et le 26 novembre courant, le 2 et 3 décembre prochains; que son député s'occupera de la perception de ce qui a été assessé dans la paroisse de Jefferson, à l'HOTEL DE VILLE, à JEFFERSON CITY, le 21, 22, 23, 24, 25 et 26 novembre courant, que les personnes qui négligeront de payer lesdites taxes audit percepteur ou à ses députés dans le temps spécifié ci-dessus seront sujettes à payer DIX POUR CENT DE PLUS sur le montant desdites droits et taxes. Heures du bureau à la Nouvelle Orléans, de 9 à 3 heures, à Alger et à Jefferson City, de 9 à 2 heures. La monnaie des Etats Unis et des banques nationales est seule reçue en paiement des taxes. WM. R. WHITAKER, percepteur. 11nov—[illegible]

ALFRED BOULIGNY, encanteur, *Rue Carondelet, No 30,*

S'OCCUPE des ventes de propriétés foncières, d'actions, de meubles et fait des ventes au détail. 11nov—

EN DEBARQUEMENT—En débarquement de la goëlette Maroca Hunter—

2 barils HARICOTS BLANCS (Marrow Beans) NOUVEAUX.

A vendre par GRIFFIN & PORCH, 11nov—6 rue Tchoupitoulas, No 37.

EN DEBARQUEMENT—En débarquement du navire Ardennes—

150 caisses HUILE DE CHARBON, 120 barils CANNEBERGES, 100 barils CANNEBERGES, 15 barils MAQUEREAUX nouveaux, No 1.

A vendre par GRIFFIN & PORCH, 16nov—5 rue Tchoupitoulas, No 37.

GROCERIE.

A vendre, pour cause de départ, une grocerie bien achalandée dans un quartier très passager. Pour les renseignements, s'adresser à GABET, de 9 heures à 1 heure, rue St Louis, 257, entre Marais et Villeré. 16nov—7f

Maison F. Lefebvre & L. Petitjean

No 123, rue Royale, en face l'hôtel St Louis, (*Anciennement tenue par Mme Pratz.*)

CETTE maison, dont la réputation est faite depuis longtemps, vient d'être ouverte sur le même pied qu'autrefois. On y trouvera de bons prix très modérés, des chambres bien meublées, ainsi qu'une table d'hôte tenue à la française et qui se recommande aux amateurs de la bonne cuisine. Chambre avec pension très par semaine. 1 nov—7f

A VENDRE.

UN ILET DE TERRE situé au faubourg Marigny, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, compris entre les rues des Français, Cuba, Pélopidas et Livingston, ayant 4 pieds de face sur la rue des Français et Cuba, et 92 pieds 11 pouces de face sur Pélopidas et Livingston. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques, des arbres fruitiers, &c. Les barrières sont en bon état. Cette propriété est située près de la Station du Chemin de fer Gentilly.

Pour les conditions et les détails, s'adresser sur les lieux ou à E. M. JACOBS, encanteur, à la Bourse. [illegible]

CHARBON! CHARBON!

Il est reçu par le remorqueur Shingiss, une grande quantité de charbon Pittsburgh que l'on fera en gros et en détail, au plus bas prix du marché. J'en ferai des livraisons par cargaisons ou demi cargaisons de charbon de Pittsburgh aux bateaux à vapeur, aux fonderies et aux plantations.

Bureau, rue Gravier, No 111, en face de l'Hôtel St Charles. Dépôt, rue Dauphine, No 39. J. M. PETERSON. 23 oct—1m

TABAC EN FEUILLES.

CINQ caisses New York State pour tripes, 3 do do do capes, 2 do Connecticut, pour capes et tripes, 6 de Pennsylvania do do.

A vendre, en quantités au gré des acheteurs, par E. WITTING, rue Tchoupitoulas. 13nov—7f

LE POELE DE CUISINE CHARTER OAK,

Cuit mieux et consomme moins de bois qu'aucun autre poêle.

PLUS de NEUF MILLE de ces Poêles sont employés journellement dans la ville de la Nile Orléans. Un d'eux peut faire juger des autres.

Un grand assortiment de poêles de bureau, de salon et de chambre à coucher, toujours en magasin et aux plus bas prix.

Chaque poêle est livré sans frais de transport.

RICE BROS & CO, rue du Camp, No 93, près Poydras, rue Tchoupitoulas, No 342, près le marché Ste. Marthe rue des Magasins, No 365, près le Magasin Mer. nov—1m

Vins [illegible] blanc, Fruits à l'eau de vie, jus et cristallisés, Fromages, &c &c.

[illegible] du navire français Guantanamo, de [illegible] à vendre par les soussignés au DRAW [illegible]

—VINS EN BARRIQUES—

[illegible]

VINS EN CAISSES.

[illegible]

FRUITS.

80 caisses de 12 flacons fruits à l'eau de vie de Drouet & Gautier, 71 caisses de 12 flacons cerises à l'eau de vie, dito [illegible]

DIVERS.

100 caisses vermouth de la Comète, de Goudin frères, [illegible]

OSCAR BERCIER & Co, No 17 rue St Louis. 12 nov—6f

Huile de graines de coton.

50 barils belle graines de coton, clarifiée, à vendre, à la fabrique, rue des Magasins, Nos 115 et 117. 12 nov—6f E. H. SHEPARD.

PRESSES MECANIQUES. LOUIS MARCHAND, imprimeur, 34...Rue Jefferson, près Chartres...34 [illegible]

AVIS.

EN débarquement du navire français "Guantanamo", de Bordeaux—

[illegible] à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO. 17 et 19, rue St Louis. 16nov—7f

Fournitures de Bureau. E. R. WAGENER,

60, Camp, entre les bureaux du Picayune et du Times. Je fais savoir aux chefs de bureaux et au public en général que j'ai toujours un assortiment complet d'articles de bureau, et que je suis en mesure de vendre à des prix qui donneront la plus entière satisfaction. E. R. WAGENER. 16oct—1m 60 Camp.

JOHN H. KEEP.

Théâtre St. Charles.

Samedi soir, 19 novembre. Bénéfice de Mlle KATE VANCE. Positivement la dernière représentation de THE TICKET OF LEAVE WOMAN, drame, suivi de FEMALE MINSTREL SCENE, tiré de "The three fast men."

Bal Paré et Travesti

Donné par la Société des Disciples de Béranger

LE SAMEDI, 26 NOVEMBRE 1864, AU THEATRE DE L'OPERA, Encoignure des rues Bourbon et Toulouse. —*Prix du billet $2*—

LE comité d'invitation se réunit les lundis et vendredis de chaque semaine.

☞ On peut se procurer des billets chez MM. L. E. Marchand, 201, rue de Chartres, L. Varet, 71, rue du Camp et Fidel, encoignure Toulouse et Chartres, ou l'un des sociétaires.

☞ Aucune invitation pour Dames ne sera délivrée après le 25 courant. 17nov

Bateaux de la Compagnie de Paquebots de la Malle de la Nelle Orléans.

BEN FRANKLIN, Capitaine H. Couant. MITTIE STEPHENS STAR, cap W R Greathouse.

Les susdits bateaux ont formé une ligne régulière pour le commerce de la Côte et feront dorénavant à Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. Ils partiront comme suit

Le BEN FRANKLIN, de la N O. Les lundis, Les jeudis — à 5 h. P. M.	Le MITTIE STEPHENS de la N O. Les mardis, Les vendredis — à 5 h. P. M.
Le BEN FRANKLIN, De Baton Rouge. Les mercredis, Les samedis	Le MITTIE STEPHENS, De Baton Rouge. Les mercredis, Les samedis
Le STAR de la N O. Les mercredis, Les samedis — à 5 h P M	Le STAR, de Bat. Rouge. Les jeudis, Les dimanches

Les propriétaires de cette Ligne s'engagent à donner la plus grande liberté de manière à satisfaire sous tous les rapports, les planteurs, les négociants et ceux qui voyageront sur leurs bateaux ou leur confient du fret. LES EXPEDITEURS PAR CES BATEAUX PEUVENT SE FAIRE ASSURER A PLUS BAS PRIX QUE SUR LES AUTRES BATEAUX.

Pour fret, assurance ou passage, s'adresser à LOUIS C. D'HOMERGUE, agent général, Au Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle au Phénix, au coin des rues [illegible] ou à JOHN L. [illegible] au coin des rues Bienville et Vieille Levée, au premier. 12 nov—1m

OCCASION SANS PAREILLE.

—0—

LION & ANDRÉE,

54 et 56...Rue Royale, coin Bienville....54 et 56

EN LIQUIDATION.

50 pour cent de rabais.

VENEZ VOIR.

17 nov—1m vend. dim. mard.—2m

Avis aux Coiffeurs. MM. LION & ANDRÉE. Coin Bienville et Royale

VOULANT LIQUIDER leur stock de Cravates et articles pour Coiffeurs, préviennent qu'ils vendront tous ces articles à une grande réduction de prix. 17nov—1m vend.

AVIS.

TOUTES procurations données jusqu'à ce jour sont révoquées par le présent. Nouvelle Orléans, 16 novembre 1864. J. COLLON.

AVIS.

LA Société qui existait sous la raison sociale de J. COLLON & DENIS est dissoute d'un commun accord depuis le 21 octobre dernier. M. J. COLLON est seul chargé de la liquidation et continuera les affaires pour son propre compte. Nouvelle Orléans, 16 novembre 1864. J. COLLON, A. DENIS. 17 nov—10f

AVIS.

LE navire français GUANTANAMO, capitaine Chaigneau, de Bordeaux, est en déchargement au quai No 25, 2me District. Les consignataires sont priés de prendre livraison de leurs marchandises sans délai, faute de quoi, elles seront emmagasinées à leurs frais. 16nov—5 OSCAR BERCIER & CO

FEMME DE CHAMBRE

ON demande une FEMME DE CHAMBRE, [illegible] entre Toulouse et St Pierre.

COMMIS CONFISEUR.

ON demande immédiatement deux bons commis connaissant la confiserie. M HIMBERT & Co, coin des rues Toulouse et Bourbon.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

Nile Orléans, 14 novembre 1864

CONFORMEMENT à une résolution du Bureau des Directeurs, il sera tenu une élection de sept Directeurs de cette compagnie, pour l'année qui va suivre, au bureau de ce LUNDI PROCHAIN, 5 décembre, au bureau de MM. E. Rubenstein & Co, de la Lunette [illegible] 14 nov—16t

Nouveaux Médicaments. *Injection et Liqueur*

POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et des écoulements de toute nature quelque ancien qu'ils soient.

Rob et Sirop Dépuratif,

Pour la prompte guérison des dartres, boutons, etc.... et pour purifier le sang.

Liqueur anti-rhumatismale

Quelques cuillerées de cette préparation guérissent les douleurs rhumatismales en peu de jours.

Sirop Pectoral

Contre les rhumes, toux, catarrhes, etc. [illegible] A vendre par E. BATTIZE, pharmacien, coin Dauphine et St Louis. 8oct—6m

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, [illegible] chez l'auteur Dr VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé [illegible] à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

Bernard Turpin, ENCANTEUR ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE, No. 97, rue de la Vieille Levée entre St Louis et Conti. 16 nov—1m

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre M. JULES PERINSIN sont priées de se présenter dans un délai de 30 jours au No 110, rue de Chartres chez MM. Moulor & Dumestre, pour les faire valoir. 15 nov—6

Soufre. Soufre.

CINQUANTE MILLE livres soufre pur cristallisé pour la manufacture du sucre. A vendre au gré des acheteurs par CUSACHS & OGDEN, anc. Royale et St-Philippe. 29 oct—1m

Indigo. Indigo.

HUIT CENTS livres INDIGO de Guatemala, qualité supérieure pour teinture des cotonnades. A vendre au gré des acheteurs par CUSACHS & OGDEN, anc. Royale et St-Philippe. 20 oct—1m

Chaîne de coton. Chaîne de coton

QUINZE CENTS livres chaîne blanche, numéros assortis.

300 livres chaîne rouge teinte à l'huile et de qualité supérieure, à vendre au gré des acheteurs par CUSACHS & OGDEN, anc. Royale et St-Philippe. 29 oct—1m

Poêles. Poêles.

☞ POELES aussi bons que les meilleurs qui se trouvent sur le marché.

BATTERIES DE CUISINE, ARTICLES EN FERBLANC, unie et en relief, A vendre par J. H. KEEP, 15oct—3m au coin des rues Canal et Fulton

Bois..Bois—Bois.

JOHN PELTIER,

ANNONCE respectueusement à ses amis et au public qu'il a constamment un grand assortiment de BOIS DE CHAUFFAGE, tels que cypre et autres bois et un grand assortiment de bordeaux en cypre qu'il offre à des prix très modérés. Les ordres sont promptement remplis. JOHN PELTIER, au coin des rues Indépendance et Levée, 3e District. 4nov—1m

Louis Grünewald,

Importateur et Marchand de Musique et d'Instruments de musique,

A transporté son magasin du No 19 de la rue de Chartres au grand magasin *No 129 de la rue du Canal*, (Bâtisses Touro) où il aura constamment un assortiment complet d'*instruments de musique de toute espèce* PIANOS et ORGUES FRANÇAIS et AMERICAINS, INSTRUMENTS A CORDES ET EN CUIVRE, TAMBOURS, CORDES, &c. MUSIQUE ETRANGERE et AMERICAINE, y compris toutes les publications les plus récentes, &c. LOUIS GRUNEWALD, Rue du Canal, No 129—Bâtisses Touro—ci-devant au No 19 de la rue de Chartres. 13nov—1m

BLACKMAR & Co,

Ont transporté leur magasin, de musique de la rue du Camp au No 167 de la rue du Canal, près Dauphine où l'on trouvera toute la musique du jour, les instruments de musique, &c, aux plus bas prix. BLACKMAR & Co rue du Canal, No 167. 16oct—1m

Habillements pour hommes et enfants.

LEON GODCHAUX,

81...... Rue de Canal...... 81,

Et 215 et 217, VIEILLE LEVEE, en face du Marché Français.

PREVIENT le public qu'il trouvera dans ses magasins un immense assortiment de VETEMENTS D'HIVER de toutes qualités, dont quelques-uns faits des étoffes les plus fines, pour remplacer le linge fait sur commande. Il a également en magasin un stock bien assorti d'habillements de jeunes garçons et de lingerie pour hommes. Il appelle l'attention du public sur ces articles et espère qu'en ayant constamment de bonnes marchandises et en les vendant à PRIX REDUITS, il méritera le même patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour.

Vêtements sur commande, dans le plus bref délai, et garantis bien faits.

Il invite le public à venir visiter ses marchandises avant d'aller ailleurs. 20 oct—2m

Avances en argent.

Des avances libérales en argent seront faites sur de marchandises approuvées, consignées à mes amis, MM. SPOFFORD, TILESTON & CO, à New York. WILLIAM J. REID, Carondelet No 43.

A. L. SLAWSON, T. P. DEVOE

SLAWSON & DEVOE. MARCHANDS DE FARINE, Foin, maïs, avoine, son, pommes de terre, &c., Rue des Magasins, No 66.

VENTES A L'ENCAN.

TERRAINS AMELIORES ET DE PRIX,

Situés dans le Troisième District. PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 19 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain Terrain situé au faubourg Washington, troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Victoire, Moreau, Fort et St Ferdinand. Ledit terrain est désigné par le No 7 de l'îlet No 2, sur un certain plan déposé à l'étude de Felix Grima, ci-devant notaire public de cette ville et a, au pied américain, 32 pieds, 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Victoire, sur une profondeur de 72 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 8, 65 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 6 et 31 pieds 1 pouce 4 lignes de largeur dans le fond.

Les bâtisses comprennent une maison basse en bois, couverte en ardoises ayant 2 chambres, cabinet, galerie; une cuisine basse ayant 2 chambres, cave, &c.

Un autre Terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé au faubourg Washington, troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Victoire, Moreau, Fort et St Ferdinand. Ledit terrain est désigné par le No 8 de l'îlet No 2, sur un plan de 45 terrains, déposé, comme plan No 71 sur le livre de plans en l'étude de Felix Grima, ci-devant notaire public de cette ville. Ledit terrain, au pied américain 22 pieds, 4 pouces 8 lignes de face à la rue Victoire, sur 93 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du terrain No 7, 98 pieds [illegible] 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les bâtisses comprennent une maison basse en bois couverte en ardoises, ayant deux chambres, cabinet et galerie, une cuisine basse en bois ayant deux chambres, cave, &c., cour pavée.

3—Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet No 2 dans l'îlet compris entre les rues Moreau, Victoire, Fort et St Ferdinand. Ledit terrain a 29 pieds 2 pouces de face à la rue Moreau, 93 pieds 5 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 5 et 93 pieds 6 pouces 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale.

4—Des terrains situés dans le Troisième District de la ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dans l'îlet compris entre les rues Célestine, Genie, Peintres et la Promenade Franklin. Les dits terrains sont dimensionnés suivantes:

Le terrain No 1 forme le coin des rues Genie et Peintres. Il a 30 pieds 4 pouces de face à la rue des Peintres, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Genie.

Les terrains Nos 2, 3, 5, 6, 7 et 8 ont chacun 30 pieds de face à la rue des Peintres, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 4 a 30 pieds 8 pouces de face à la rue Genie, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 9 a 30 pieds 8 pouces de face à la rue Célestine, sur 120 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 10 forme le coin de la rue Célestine et de la Promenade Franklin. Il a 31 pieds 4 pouces de face à la Promenade Franklin, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Célestine.

Le terrain No 11 a 30 pieds de face à la Promenade Franklin sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente. Les actes de vente pardevant M. A. Bercott, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18nov—9d19

Marchandises sèches, Installations, Meubles, &c.

PAR E. M JACOBS, encanteur.

IL sera vendu lundi, 21 novembre 1864, à 10 heures du matin, au coin des rues Champs Elysées et Victoire, 3me District—

Un lot de marchandises sèches, installations, meubles, &c.

Conditions—comptant. 19 nov—

COTON—COTON.

79 balles coton à l'encan. PAR MONTGOMERY & BROS., R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 19 du courant, à 11 heures au magasin d'encan, rue du Camp, No 89—

Les balles de coton seront exposées à la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 19 nov

Vente pour clore différentes consignations.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 19 du courant, à 11 heures du matin, au magasin No 52 de la rue Vieille Levée, coin Bienville—

[illegible] caisses fromage, 6 caisses, 2 douzaines chacune, moutarde de Bal... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 18nov

Succession d'Euphrasie D. Dupremont.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Cour de District [illegible] il sera vendu, samedi 19 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Bienville—

UN TERRAIN avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor. Actes de vente pardevant H. Peters, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 nov—1s.

PAR E. SCOTT, encanteur. [illegible]

Linge fait...Linge fait.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, E. AUBOUT, Encanteur.

SAMEDI prochain 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis, No 114—

Une belle série de linge fait, consistant en partie en chemises [illegible]

Conditions—à la convenance des acheteurs. 18nov

Marchandises sèches, souliers et brodequins

PAR FRANCIS FERNANDEZ, E. AUBOUT, Encanteur.

SAMEDI prochain 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis No 114—

Une série de marchandises sèches, souliers, brodequins, &c. Conditions—à la convenance des acheteurs. 18nov

Succession d'André Marmouget—No 21 513—Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

Vente pour compte du premier acquéreur. Terrains améliorés dans le quatrième district de cette ville.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, RENE GUTIERREZ, encanteur.

MARDI 22 de novembre 1864, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 nov—14 17 19 22

Succession de Joseph Heston.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse, encoignure Bienville.

IL sera vendu vendredi 25 novembre 1864 à 11 heures du matin, rue Dumaine entre les rues Seconde et Troisième, à un îlet du Bayou St Jean, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 9 novembre 1864—Les effets mobiliers suivants appartenant à la susdite succession, savoir:

3 Charrettes et harnais, 1 Vache, 2 Chevaux, 1 Pony, 1 Mule, 5 Cochons, 1 Lot de volailles. Aussi—Un lot de Meubles meublans. Conditions—comptant. 14 nov—19,25

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 20637.

SUCCESSION DE F. F. A. BREHIER.

PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 29 septembre 1864, je vendrai à l'enchère publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, JEUDI, 24 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété dépendant de ladite succession, dont la désignation suit, savoir:

VINGT-SIX lots de terre situés dans le Troisième District de cette paroisse d'Orléans, désignés par les Nos Un à Vingt Six inclusivement dans l'îlet No 52, compris entre les rues Hambourg, Foy, Manuel et Avenue de Paris, suivant plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, [illegible]

[illegible]

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée pour le prix qui en sera offert, payable à douze mois de crédit, à la charge par l'acquéreur de fournir caution et hypothèque, à 6% par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais de l'acheteur.

Le plan de la dite propriété est exposé à la Bourse des Marchands et des Encanteurs. 13nov—15 19 24

Bois de construction.

25,000 pieds planches de cypre, 1ère qualité, 1 1/2 pouce. [illegible]

A vendre par S. SANARENS, 1nov—1m 384, Chartres, entre Esplanade et Paix.

A LOUER OU A VENDRE à des termes avantageux, une grande et belle résidence située rue Annonciation No 268. S'adresser sur les lieux ou au No 23, rue St Charles. 11 nov—30f

Cours de solfège.

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX, Rue Bourgogne, entre Douane et Bienville.

Mme CAMBIER, professeur de chant, vient d'ouvrir dans l'établissement de Mme DESRAYAUX un cours de solfège auquel les élèves du dehors seront admises. Les cours a lieu trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, de midi heures à deux heures du matin. (Prix, trois piastres par mois.) 2nov—3f

A VENDRE

PAR S. MEYER, No 3, rue Tchoupitoulas, CHANDELLES de suif pressé pouvant être détaillées à 5 cents pièce, SAVON d'huile de palme, de A. Billaud, prix réduit, HUILE DE CHARBON en barils et en caisses, 1re qualité. 14 nov—6f

Changement de domicile.

L. H. RICHARD a transféré son magasin du No 71, rue du Canal, au No 44, rue de Chartres, au premier étage.

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & Co. JOSEPH HOLZ, encanteur.

SAMEDI, 19 courant, il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, No 45 et 47, rue de la Vieille-Levée,

100 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un joli assortiment pour hommes femmes et enfants.

—Aussi—

Une facture de congress pour hommes et femmes. 18nov—

Biscuits pilote, machoires de cochon, savon, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu, samedi 19 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier

100 barils biscuits pilote, 15 barils machoires de cochon, 100 caisses savon, 25 caisses chandelles, pommes sèches, fruits dans des bidons en ferblanc, beurre, fromage, café moulu, thé, sel, [illegible], savon, amidon, pommes de terre, moutarde, chocolat, tabac à fumer et à chiquer, cigares, vin de vie, whisky, genièvre &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 19nov

Meubles—Meubles.

PAR McKEEKEN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 19 du courant à 11 heures, dans leurs salles d'encan, au Marché Haut—

Un assortiment général de meubles, tels que: lits, bois de lit, bureaux, armoires, &c.

Conditions—comptant. 19 nov

Succession de Chas A. Sauges—No 20730.

PAR J. B. CROZAT, encanteur. Bureau enc. Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 19 novembre 1864 à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de district de la Nouvelle Orléans, en date du 2 novembre 1864, la propriété ci-après décrite, pour le compte de ladite succession, savoir:

Le contenu d'un café et restaurant situé à l'encoignure des rues Franklin et Douane, connu sous le nom de "FRANKLIN HOUSE" et plus amplement décrit dans l'inventaire enregistré en cour.

Conditions comptant, payable au moment de l'adjudication, en billets ayant cours. 7 nov

Propriétés de valeur dans le Premier District.

Succession de veuve R. Davis—No 16,674. PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau, Enc. Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu de deux jugements rendus par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, l'un daté du 2 novembre 1864 et l'autre du 26 juin 1864, il sera vendu à l'encan public, samedi 19 novembre 1864 à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, pour le compte de la dite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 39, désigné par le No 4 d'après un plan dressé par C. F. Zimpel, en date du 3 janvier 1835, mesurant 27 pieds de face à la rue Edouard sur une profondeur [illegible]

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS. [illegible]

Succession de Catherine Bauch, femme décédée de F. J. Bauch—No 20,612—Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.

PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau, Enc. Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 novembre 1864, je vendrai à l'enchère publique, MARDI 29 novembre 1864 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, pour le compte de ladite succession—

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Premier District [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. Acte de vente par devant J. Cohn, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8nov—16, 19.

VENTES JUDICIAIRES.

Stout et Dame A. Lowe vs Louis Wilson.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 19 novembre 1864, à dix heures A M, à mes salles d'encan, [illegible] saisis, savoir:

Tous les MEUBLES et EFFETS qui se trouvent dans la maison située rue de la Douane entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District, [illegible]

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis. ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 1 nov—4,11,14,17,19

Succession de feue Mary B. Harvey, décédée.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

[illegible]

Conditions—comptant. ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 8nov—3 7 11 15 19

Succession de feu James Caughlan, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 16,540—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 d'octobre 1864 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 26 novembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description—

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, de la Douane et Bienville, désignés par les Nos Un et Deux d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer daté du 1er mai 1850, et déposé au bureau d'A. Mazureau, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains mesurent ensemble cinquante-quatre pieds de face à la rue Claiborne sur soixante huit pieds de profondeur et face à la rue de la Douane, formant l'angle desdites deux rues.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une vieille maison basse en bois couverte en bardeaux, ayant deux chambres, galerie sur la rue Claiborne, une cuisine dans la cour, &c., et tous les droits, privilèges, &c.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 26 oct—2 11 19 26 nov

Succession de feue Augustine Lion, décédée.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 20,634—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 novembre 1864, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 3 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description, savoir:

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro Trois de l'îlet borné par les rues du Maure, de l'Hôpital, Johnson et Prieur, suivant plan No 142, déposé en l'étude de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, trente pieds de face à la rue du Maure, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse avec attique, briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, portant le No 303, une cuisine en bois, galerie, etc.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis. ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 2 nov—11 19 26 déc 3

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse de Jefferson—Cour du Deuxième District Judiciaire—Le Lafourche vs. Pierre Bardotte—No 4,82—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire dans la cause ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la porte de la Maison de Cour, sur la Canal Avenue, entre les rues Hampton et Seconde, dans la ville de Carrollton, SAMEDI, 10 décembre 1864, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ledit terrain est situé au faubourg Bouligny, ville et paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'îlet C, compris entre les rues Tchoupitoulas, Bordeaux, Front et Common Alley; il est désigné par le numéro cinq et a (24) vingt-quatre pieds de face à la dite rue Front, sur (120) cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans la susdite procès.

Conditions de la vente—Comptant, sans estimation. JOHN E. SCHAFFER, Shérif de la Paroisse de Jefferson. 4 nov—10, 2 10 déc.

AVIS JUDICIAIRES

Succession de Hippolyte Griffon—No 18,128.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à démontrer dans les dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pondeau [illegible]